

# CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR **LUTTER** **CONTRE LE SEXISME**



# **CAMPAGNE** **#RESPECT**

## **#SENS**

Cette chartre scelle l'**engagement fondamental** de La Poste Immobilier contre toutes les formes d'inégalités de traitement et contre toutes les formes de discriminations sexuelles ou sexistes. **La lutte contre le sexisme est l'affaire de tous.** L'implication de l'ensemble des collaborateurs de La Poste Immobilier est nécessaire pour se prémunir collectivement de ces comportements.

L'objectif est ambitieux :

- Agir en faveur de l'**égalité** entre les femmes et les hommes ;
- **Prévenir et combattre** de façon efficace, visible et globale, les comportements déplacés et notamment sexistes au sein de notre entreprise ;
- **Ecouter et protéger** les victimes de violences sexuelles et sexistes, et sanctionner les auteurs de ces faits.

Cette Charte doit contribuer à l'**exemplarité des comportements** et à la vigilance de tous sur le sujet.

Par conséquent, La Poste Immobilier réaffirme son **absence absolue de tolérance** à l'égard de tout propos, attitude ou comportement violent, offensant, dégradant, ou humiliant commis par ou envers ses salariés.

## **#PRÉVENIR**

La Poste Immobilier met en œuvre toutes les dispositions efficaces pour prévenir les agissements sexistes, et donne aux collaborateurs les moyens pour être acteurs de cette démarche. Cela se traduit notamment par :

- La **remise commentée de la présente charte à tous les collaborateurs** contre engagement à la respecter et la faire respecter, ainsi que lors de l'accueil de tout nouvel arrivant ;
- L'obligation pour tous de suivre **la formation de sensibilisation** aux comportements et agissements sexistes permettant de savoir identifier les actes ou propos déplacés ;
- La mise en œuvre au moins **une fois par an** d'actions de sensibilisation au sexisme à destination de tous les collaborateurs : webinaires, e-formation ;
- La communication et l'affichage des coordonnées et rôles des **référénts sexisme** des instances sociales et de la DRH ;
- La communication de la présente charte à ses **clients et partenaires externes.**

La charte d'engagement est **annexée au règlement intérieur** de l'entreprise.

# #RÉAGIR

Face à tout acte ou propos sexiste ou comportement déplacé, chaque collaborateur **s'engage à intervenir immédiatement** de manière mesurée et appropriée :

- Auprès de l'auteur des faits, pour les faire cesser ;
- Auprès de la victime, pour la soutenir ;
- Auprès des différents acteurs, pour conseil ou action : RH, Manager, référents sexisme (CSE / CHSCT / DRH).

En fonction du degré de gravité de la situation, **La Poste Immobilier** s'engage à mettre en œuvre une procédure simple et lisible respectant la confidentialité :

- **Protéger la victime**, en mettant en place des mesures conservatoires ;
- **Mener une enquête auprès de l'entourage professionnel sur les faits** : nature, faits, nombre de personnes concernées ;
- **Sanctionner à hauteur de la gravité des faits lorsqu'ils sont avérés**, les sanctions pouvant aller d'un rappel à la règle au licenciement ;
- **Accompagner la victime en cas de poursuites judiciaires** : soutien, conseil et appui dans la procédure ;
- **Encadrer la réintégration de la victime** : accompagnement par le RH de proximité, le médecin du travail, l'assistant social, orientation vers la cellule de soutien psychologique, rappel au collectif de nos engagements.

**Pour La Poste Immobilier,  
Rémi Feredj, Directeur Général**